



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Services de l'État
en Haute-Vienne

Rapport d'activité 2019

Édito

Mesdames, Messieurs,

Il y a toujours quelque chose d'étrange et de frustrant de se retrouver en fin d'année pour faire le bilan de l'année d'avant. Aujourd'hui plus encore. Je pense que nous aurions tous bien du mal à chercher dans notre mémoire ce qui a été notre quotidien en 2019.

Et pourtant. Tant de choses ont eu lieu, tant d'actions ont été menées. L'implication de toutes celles et ceux qui nous entourent, quelle que soit leur administration d'attache, quel que soit leur métier, qu'ils soient fonctionnaires, salariés, indépendants ou bénévoles. Nous avons eu un quotidien l'année dernière, comme l'année d'avant, comme l'année prochaine.

Chaque page de ce qui vous est remis tient à mettre en avant la pierre que chacun a apporté à notre édifice, celui de la **République**, je tiens à vous en remercier.

Nos concitoyens attendent un État juste mais souvent, une fois que l'on a dit cela, « juste » veut parfois dire « pas à mon détriment ». La solidarité ne doit pas, selon moi, être la seule contribution des autres.

On souhaite que l'État soit efficace et protecteur. Mais là encore, souvent, cela s'accompagne d'un propos ambigu qui construit des cercles concentriques qui privilégient d'abord sa personne, puis ses parents, puis ses amis, le reste viendrait après.

Non, l'État n'est pas l'agglomération d'intérêts particuliers. L'État sert au quotidien les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. J'ajouterai bien sûr la laïcité. Mais l'État porte aussi, grâce à toutes les initiatives de nos territoires, une envie, une ambition, un espoir, une confiance et derrière cela, ce sont des personnes qui donnent à vivre, qui donnent à croire, qui donnent envie.

Alors, oui, revendiquons haut et fort notre université, forte de ses 18000 étudiants. Oui, reconnaissons que notre hôpital universitaire est mondialement connu. Oui, ayons conscience que notre savoir-faire porcelainier est un art de la bouche, mais aussi un art spatial puisque la matière protège nos fusées. Il est aussi un art maritime puisque sa neutralité permet de reconstituer des coraux. Il est un art médical car ce sont les prothèses qui reconstituent nos corps. Oui encore, dans les 18 mois qui viennent, le matériel

roulant de notre voie ferrée sera changé et nous gagnerons 25 minutes sur nos trajets vers la capitale. Oui, 90 % de nos habitants auront le très haut débit en fin d'année prochaine. Je pourrais parler de notre agriculture, de nos entreprises, de nos associations, de nos anciens comme de notre jeunesse, de la même manière. Oui, oui et oui. Et tout cela, ce sont vos élus, vos enseignants, vos entrepreneurs, vos associations, votre État qui le font.

Pour autant, l'espoir, l'envie, l'avenir, tout cela ne doit pas, surtout pas, masquer, occulter, la vie de tous les jours. Pour beaucoup c'est une fin de mois quotidienne. C'est la **solidarité** et la proximité. Des services à la personne, des services au public, de l'accès aux droits, de la reconnaissance de ce que nous sommes, de notre **dignité**. C'est notre **égalité**. C'est ce que nous avons pu partager ces derniers mois quand certains, au plus mal dans leur solitude, ont trouvé des regards, des messages, des soutiens, des contributions, des offres pour améliorer au jour le jour la vie du moment: c'est la **fraternité**.

Il nous appartient à nous tous de continuer à faire vivre le meilleur de nous-même, c'est-à-dire vous.

Les services de l'État comme chacun de celles et ceux qui croiseront ce message, se reconnaîtront.

Qu'ils en soient remerciés.

Seymour MORSY
Préfet de la Haute-Vienne



Sommaire

Édito	2
Sommaire	6
Faits marquants	8
Visites officielles	22
Les vidéos Facebook de l'année	32
Nos territoires	36
Nos habitants	50
Notre environnement	72
Concours financiers de l'État	78

Faits marquants

Retour sur les événements qui ont fait l'année 2019

JANVIER

- Ouverture du grand débat national | 16/01
- Rencontre avec les élèves et enseignants du CFA Moulin Rabaud | 19/01
- Remise des médailles de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre | 23/01



FÉVRIER

- Signature de la convention « Repenser la périphérie commerciale » | 5/02
- Résultats des élections des membres des chambres d'agriculture | 6/02
- Soirée BCV « job dating » au Val de l'Aurence | 6/02



- **Signature des conventions de service public pour les liaisons aériennes Limoges-Lyon et Limoges-Paris | 13/02**
- **Dessins de Noël pour nos soldats en opérations extérieures | 14/02**
- **Reconstitutions d'accidents à l'IUT Gestion des entreprises et des administrations | 14/02**
- **Cérémonie en hommage aux gendarmes victimes du devoir | 15/02**
- **Grand débat national: remise des cahiers citoyens | 20/02**
- **Cérémonie d'obsèques de Gérard Vandembroucke | 21/02**
- **Grand débat national: stand de proximité en gare de Limoges | 26 & 27/02**

MARS

- **Comité de concertation des études de concessibilité autoroutière et d'itinéraire entre Poitiers et Limoges | 4/03**

- **Journée internationale de la femme: comment lutter contre la prostitution** | 8/03
- **Signature du contrat territoire lecture entre l'État et les communes d'Oradour-sur-Glane, de Rochechouart et de Saint-Junien** | 12/03
- **Clôture des contributions du grand débat national** | 15/03
- **Inauguration de la salle Marianne** | 18/03
- **Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc** | 19/03
- **Présentation de l'outil de sensibilisation pour les conducteurs poids lourds développé par la DIR Centre-Ouest** | 21/03
- **Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté** | 27/03
- **Pôle de compétence sécurité routière** | 29/03



AVRIL

- **Grand débat national: dépôt des cahiers citoyens aux archives départementales** | 4/04
- **Opération de sensibilisation alternative aux peines envers les conducteurs de deux-roues motorisés** | 6/04
- **La Haute-Vienne, une chance. Les entreprises s'engagent!** | 12/04
- **Lecture des citoyens** | 18/04
- **Journée de commémoration du génocide arménien** | 24/04
- **Cérémonie commémorative de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation** | 28/04



MAI

- Représentation-débat « Lettres à Nour » | 2/05
- Rencontres avec les élèves de 3^e du collège Pierre de Ronsard | 2/05
- Rallye moto | 4/05
- Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
- Cérémonie en hommage aux policiers victimes du devoir | 10/05
- Élections des représentants au Parlement européen : mise sous pli des documents de propagande électorale | 13/05
- Remise du prix départemental du concours national de la Résistance et de la Déportation | 15/05
- Tournage du film « Sous les pavés » à la préfecture | 21/05
- Élections européennes | 26/05
- Défi du Mas Jambost | 28/05



JUIN

- Forum de l'engagement des jeunes | 5/06
- Reconstitution pédagogique d'accident CH Esquirol | 6/06
- 75^e anniversaire du débarquement des troupes alliées – Mont Gargan | 6/06
- Spectacle interactif « coquin de Marvin » de sensibilisation à la sécurité routière | 7/06
- Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine | 8/06
- Commémoration du massacre d'Oradour-sur-Glane – 75^e anniversaire | 10/06
- Assemblée générale de l'Ordre national du mérite | 15/06
- Rencontre avec les conseils citoyens | 15/06



- **Congrès départemental des pompiers à Lussac-les-Églises – Journée nationale des sapeurs-pompiers de France** | 15/06
- **Inauguration du parvis Arnaud Beltrame à La Croisille-sur-Brillance** | 18/06
- **Rallye des pépites** | 18/06
- **Commémoration de l'appel du général de Gaulle** | 18/06
- **Journée mondiale des réfugiés à l'OFII** | 19/06
- **Signature de la convention sur le déploiement de la fibre optique avec Limoges Métropole et Orange** | 27/06

JUILLET

- **Présentation du bilan d'activité des services de l'État** | 2/07
- **Mondial de tonte du mouton à Le Dorat** | du 1^{er} au 7/07
- **Commémoration de la Fête nationale** | 13/07



- **Commémoration de la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France** | 16/07
- **Opération « Un été en toute sécurité » au parc du Reynou** | 30/07

AOÛT

- **Départs en vacances: relais détente sur l'A20** | 3/08
- **Visites d'exploitations agricoles** | 8/08
- **Cérémonie du 75^e anniversaire de la libération de Limoges** | 21/08



SEPTEMBRE

- **Comité de pilotage du Grenelle des violences conjugales** | 6/09
- **Cérémonie de naturalisations** | 11/09
- **Journées européennes du patrimoine** | 21 & 22/09
- **Conseil départemental des anciens combattants** | 24/09
- **Journée nationale d'hommage aux harkis et aux autres membres des formations supplétives** | 25/09
- **Lancement du festival « Les Zébrures d'automne »** | 25/09
- **Hommage au président Jacques Chirac** | 30/09



OCTOBRE

- Cérémonie en hommage aux fusillés du Mont-Valérien | 2/10
- Ensemble à vélo: opération avec les femmes des quartiers | 2/10
- 7^e édition des rencontres de la sécurité | du 9 au 12/10
- Première édition du rallye citoyen au lycée Les Vaseix | 17/10
- Lancement du PaQte avec les quartiers pour toutes les entreprises | 18/10
- Assemblée générale des maires | 19/10



NOVEMBRE

- Commémoration de la victoire et de la paix du 11 Novembre
- Cérémonie de naturalisations | 13/11
- Exercice de sécurité civile au parc municipal des sports de Beaublanc | 14/11
- Mise en place du dispositif de viabilité hivernale | 22/11
- Inauguration du poste de police de La Bastide | 22/11
- Conférence de Muriel Salmona sur les conséquences psychotraumatiques liées aux violences sexuelles et conjugales | 22/11
- Choix de la carte de vœux 2020 réalisée par des collégiens | 22/11
- Signature du premier contrat local sur les violences sexistes, sexuelles et conjugales en Haute-Vienne | 25/11
- Cérémonie de remise des palmes académiques | 30/11



DÉCEMBRE

- Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie | 5/12
- Remise des médailles de l'engagement associatif et sportif | 9/12
- Rencontre avec les adultes-relais | 12/12
- Exercice de sécurité civile simulation de la rupture du barrage Saint-Marc | 12/12
- Rencontre avec les associations d'anciens combattants | 13/12
- Journée des actrices et des acteurs du « Logement d'abord » | 17/12
- Inauguration du restaurant scolaire de Saint-Priest-Taurion | 18/12





Visites officielles



25 janvier | **Jean-Michel BLANQUER,** **ministre de l'Éducation nationale**

Jean-Michel BLANQUER était en déplacement à Limoges à l'occasion des premières assises régionales de l'orientation.

Ce déplacement a été l'occasion de visiter le lycée professionnel Maryse Bastié et d'échanger avec les élèves et leurs enseignants sur leurs parcours et leurs projets professionnels. Plusieurs formations préparant aux métiers de l'électronique, de l'électrotechnique et des industries graphiques ont été présentées au ministre de l'Éducation nationale.



1^{er} mars | **Christophe CASTANER,** **ministre de l'Intérieur**

Le ministre de l'Intérieur s'est déplacé à Limoges pour visiter les ateliers de l'Établissement central logistique de la police nationale (ECLPN): l'atelier central où sont exposés les véhicules des forces de l'ordre, le bureau d'étude où sont conçus les aménagements des véhicules à l'aide de conception 3D, ou encore le magasin central où sont stockés les matériels de protection et autres équipements.

Lors de son allocution, le ministre de l'Intérieur a affirmé son soutien aux forces de l'ordre et a souligné sa volonté de leur offrir plus de moyens.

La visite s'est poursuivie à la caserne Jouan du groupement de gendarmerie départementale, par une présentation des véhicules neufs sérigraphiés et banalisés de la Gendarmerie nationale et une présentation du dispositif de Police sécurité du quotidien (PSQ) en Haute-Vienne.



20 mars | **Gérald DARMANIN,** **ministre de l'Action et des Comptes publics**

Gérald DARMANIN s'est rendu à Cussac pour présenter aux maires du département une proposition de réimplantation des services publics dans les territoires ruraux.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a dévoilé une carte du département présentant une hypothèse d'organisation des services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) dans vingt-et-une communes du département avec un accueil de proximité, pour une plus grande proximité avec les citoyens en milieu rural.



3 mai | Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et sécurité sud-ouest, préfète de la Gironde

Fabienne BUCCIO s'est déplacée en Haute-Vienne pour rencontrer les élus du département.

La préfète de région a également visité plusieurs services de l'État implantés en Haute-Vienne: la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la Direction interdépartementale des routes (DIR) centre-ouest, l'unité de production de Limoges des cartes nationales d'Identité et le pôle démocratisation culturelle et action régionale de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).



10 juin | **Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées**

À l'occasion du 75^e anniversaire du massacre d'Oradour-sur-Glane, Geneviève DARRIEUSSECQ a présidé la cérémonie commémorative en mémoire des 642 martyrs.



Alors que les voix s'éteignent les unes après les autres, « Oradour » reste le cri que l'on pousse pour affirmer à la face du monde « plus jamais ça » ”

Extrait du discours de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées



28 juin | Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la Sécurité routière

Emmanuel BARBE a participé à la commission consultative des usagers et des acteurs de la sécurité routière de la Haute-Vienne. Après avoir inauguré les travaux de rénovation de la piste routière du centre d'examen des permis de conduire, le délégué interministériel a rencontré des jeunes participant à des actions de sensibilisation à la sécurité routière animées par la Police nationale.

Puis il s'est rendu dans les locaux de l'entreprise PENE AUTO, homologuée pour installer sur les véhicules des dispositifs d'éthylotest anti-démarrage (EAD).

Son déplacement s'est achevé par plusieurs opérations de contrôles routiers organisées par la Gendarmerie nationale dans le cadre des premiers départs en vacances.



5 octobre | **Jean-Baptiste DJEBBARI,** **secrétaire d'État chargé des Transports auprès de la** **ministre de la Transition écologique et solidaire**

Jean-Baptiste DJEBBARI s'est rendu à Nexon en présence de Jean-Pierre FARANDOU, président de la SNCF, pour le comité de la ligne TER Limoges-Brive. Les échanges avec les élus ont permis de rappeler que la desserte des territoires ruraux ainsi que l'entretien et la sécurité des réseaux existants est une priorité du Gouvernement.

Le secrétaire d'État a ensuite inauguré le carrefour de la Légion d'honneur à Oradour-sur-Glane.



24 octobre | **Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances**

Agnès PANNIER-RUNACHER était en déplacement Haute-Vienne dans le cadre du « Tour de France des Solutions » dans le cadre de la « Mobilisation générale et territoriale pour l'emploi et les transitions ».

La secrétaire d'État a inauguré la première école de production de la Nouvelle-Aquitaine, nouvelle structure éducative à destination des jeunes en rupture d'études traditionnelles et basée sur le modèle pédagogique spécifique des écoles de production du « Faire pour Apprendre ».

Après avoir participé à une table ronde avec les acteurs du département qui œuvrent au quotidien à l'échelle du territoire en faveur du retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, la secrétaire d'État s'est rendue à Saint-Léonard de Noblat, au sein de l'espace collaboratif de l'association « L'Escalier », labellisée « Grande école du numérique », qui forme des personnes éloignées de l'emploi.



**8 novembre | Jean-Baptiste DJEBBARI,
secrétaire d'État chargé des Transports auprès de la
ministre de la Transition écologique et solidaire**

Jean-Baptiste DJEBBARI était au centre de réadaptation Féret-du-Longbois à Limoges pour animer un débat citoyen sur la réforme des retraites.



**19 novembre | Roxana MARACINEANU,
ministre des Sports et Jean-Baptiste DJEBBARI,
secrétaire d'État chargé des Transports auprès de la
ministre de la Transition écologique et solidaire**

Roxana Maracineanu était en déplacement à Saint-Léonard-de-Noblat pour les obsèques de Raymond Poulidor.

Les vidéos Facebook de l'année

Classement par ordre chronologique



1

date: 18/01

**Cérémonie des vœux du préfet de la Haute-Vienne
et du président du conseil départemental**



2

date: 14/02

**Reconstitutions d'accidents de la route à l'IUT de
Limoges**



3

date: 18/03

Inauguration de la salle Marianne



4

date: 21/03

Formation de sensibilisation des conducteurs poids lourds à la DIR Centre-Ouest



5

date: 05/07

Les moments forts de la première journée du mondial de tonte de moutons à Le Dorat



6

date: 25/09

Inauguration du festival « Les Zébrures d'automne »



7

date: 04/10

Présentation du programme des sapeurs-pompiers du SDIS 87 pour les rencontres de la sécurité



8

date: 17/10

Première édition du Rallye Citoyen

Nos territoires

Un territoire en mouvement

Stabiliser les cartes intercommunales

En 2019, la carte de l'intercommunalité en Haute-Vienne est restée stable avec 13 Établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre, dont: 1 communauté urbaine et 12 communautés de communes; 42 syndicats intercommunaux et mixtes.

Suite à la création de deux communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019, le

département de la Haute-Vienne compte désormais 195 communes contre une moyenne de 359 communes pour l'ensemble des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine. Compte tenu de la règle prévue par la loi modifiée n° 90-1103 du 11 décembre 1990 selon laquelle *« Il ne peut être procédé à aucun redécoupage des circonscriptions électorales dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des assemblées concernées »*, aucun projet de commune nouvelle n'a été enregistré en 2019 compte tenu des élections municipales de 2020.



Mettre en œuvre de nouvelles compétences

Le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement »

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit le transfert, à titre obligatoire, des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans le département :

→ **sur dix communautés de communes qui n'exerçaient pas déjà la compétence « eau », neuf d'entre elles ont vu la date du transfert obligatoire reportée au 1^{er} janvier 2026.**

→ **sur neuf communautés de communes qui n'exerçaient pas déjà la compétence « assainissement », sept d'entre elles ont acté le report du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026.**

La transformation du SABV en EPAGE

L'arrêté interpréfectoral (Charente/ Haute-Vienne) du 26 décembre 2019 a acté la transformation du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) en Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE). Il exerce la compétence relative à la Gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI)

à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent : le bassin versant de la Vienne.



Une labellisation pour promouvoir la solidarité territoriale ”

La création de cet EPAGE a été rendue possible par la délégation de neuf EPCI haut-viennois et une communauté de communes charentaise de la compétence GEMAPI au SABV.

La création du syndicat mixte « Charente E Limousin »

Les trois communautés de communes de Charente Limousine, Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin ont pris l'initiative d'élaborer un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), afin de bâtir ensemble un projet d'aménagement et de développement de leur territoire à l'horizon 2030.

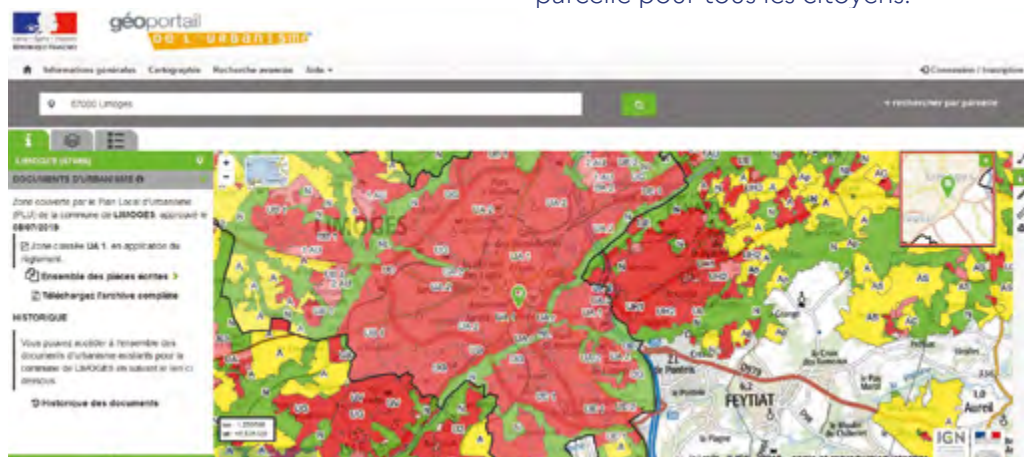


Soutenir l'initiative interdépartementale d'un projet stratégique partagé au bénéfice du développement de l'aménagement du territoire ”

À l'issue de l'ultime consultation des Commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) de Charente et de Haute-Vienne, le syndicat mixte « Charente E Limousin » a été créé au 1^{er} janvier 2020 par arrêté interpréfectoral du 18 décembre 2019.

Déployer et moderniser les documents d'urbanisme

Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) est le portail internet officiel permettant de consulter et de télécharger les documents d'urbanisme de tout le territoire français. Il a pour principal objectif de rendre accessible les informations de constructibilité sur une parcelle pour tous les citoyens.



Au niveau local, l'État impulse l'alimentation de ce dispositif auprès des collectivités en charge de la planification. Il accompagne les intercommunalités ou les communes concernées à la fois sur les aspects réglementaires et techniques.

À partir du 1^{er} janvier 2020, les autorités compétentes en matière de planification ont l'obligation de publier leurs nouveaux documents d'urbanisme sur le GPU.

“ Depuis 2018, cette démarche volontariste a permis de rendre consultable sur internet les documents d'urbanisme s'appliquant sur 63 communes ”

Un territoire durable et accessible

Assurer un développement pérenne du territoire

Le pôle énergies renouvelables (EnR) de la Haute-Vienne

Le préfet a confié au pôle EnR l'élaboration d'une vision partagée pour le développement des EnR en Haute-Vienne. **Ce pôle vise à conforter la lisibilité de l'action de l'État par un renforcement de la coordination et de la concertation entre ses différents services ou opérateurs:** préfecture, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction départementale des territoires (DDT), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)/ Unité départementale

de l'architecture et du patrimoine (UDAP), Agence régionale de santé (ARS) et Agence de la transition écologique (ADEME).

Le pôle EnR s'est réuni à plusieurs reprises en 2019 pour définir des éléments de doctrine de l'État pour un développement maîtrisé de l'éolien et du photovoltaïque en Haute-Vienne en concertation avec les acteurs du territoire (élus, associations...).

La cartographie du potentiel photovoltaïque de la Haute-Vienne

L'outil développé par la DDT de la Haute-Vienne produit des données objectivées afin d'accompagner la stratégie, la planification et la mise en œuvre des projets photovoltaïques sur un territoire.

Ces données sont exploitables à différentes échelles et permettent notamment d'apporter des éléments d'aide à la



décision aux collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs Plans-climat-air-énergie-territorial (PCAET) (détection du potentiel énergétique du territoire) ou de leurs documents d'urbanisme (définition des zones de développement des énergies renouvelables).

Ce dispositif édite automatiquement des fiches communales ou intercommunales présentant des données chiffrées du potentiel de production d'électricité d'origine photovoltaïque que ce soit sur toitures, friches industrielles ou au sol.



Les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

À partir d'un diagnostic préalable du territoire, les services de l'État ont accompagné les onze EPCI qui se sont engagés dans cette démarche, dans leurs réflexions sur la définition d'une stratégie locale avec des objectifs chiffrés pour 2030 et 2050. Cet accompagnement de la DDT s'est poursuivi avec l'élaboration d'un plan d'actions quinquennal opérationnel par

EPCI, en association avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, entreprises, associations ou encore les habitants). Ces documents devraient être approuvés par les collectivités en 2020.

L'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite

L'État propose un appui à la mise en place et à l'animation des commissions intercommunales d'accessibilité aux personnes handicapées. Par exemple,

l'expérimentation d'une démarche intégrée « territoire accessible », s'appuyant sur cette commission intercommunale, a été réalisée avec la communauté de communes du Val de Vienne.

Après trois réunions, un plan de huit actions a été élaboré et sera décliné sur 2020-2021. Ce projet a été présenté pour validation en bureau communautaire le 15 janvier 2020.

Au cours de l'année 2019, la mise à niveau de l'accessibilité des Établissements recevant du public (ERP) s'est poursuivie avec un attachement à accompagner des porteurs de projet, privés comme publics, afin de faciliter leurs démarches et pour faire en sorte que l'accessibilité continue à progresser dans la société.

Environ 380 dossiers ont reçu un avis, dont le quart comportait une demande de dérogation, majoritairement pour motif technique (62 %) ou de préservation du patrimoine architectural (18 %). Ainsi, de nombreux établissements ont pu régulariser leur situation.

Une action de formation a été réalisée avec une classe de techniciens supérieurs en économie de la construction de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Limoges le 28 février 2019.

Offrir aux usagers un service public de qualité

Le réseau France Services

Neuf opérateurs/services sont présents dans les France Services: la Mutualité



sociale agricole (MSA), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), la Caisse d'allocations familiales (CAF), Pôle emploi, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Les services de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ont signé une convention avec cinq France Services du territoire pour y tenir des permanences.

En 2019, l'ensemble des MSAP du département ont été évaluées afin de préparer leurs passages en France Services. Le 15 novembre 2019, la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a labellisé quatre d'entre elles : Châteauponsac, Nexon, Châlus et Ambazac.

En 2019, l'État a financé le fonctionnement de ces quatre France Services ainsi que la MSAP de Saint-Yrieix-la-Perche à hauteur de 30000 € chacune (somme forfaitaire).

Le financement par Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de travaux et d'investissement pour les collectivités aménagent des espaces France Services : en 2019, un projet accompagné, porté par la communauté de communes Briance-Combade pour l'installation

d'une France Services à Châteauneuf-la-Forêt, à hauteur de 585 233,75 € (montant des travaux 1206163 €).

La projection pour 2021 permet de mettre en place une couverture du territoire haut-viennois à hauteur de 99% et à moins de 20 minutes d'une France Services labellisée.

Aménager et mettre en valeur le territoire

La montée en puissance des énergies renouvelables

8 nouveaux projets de parcs éoliens ont été déposés en 2019 dans la perspective d'installer 32 éoliennes. Concernant les projets dont l'instruction s'est terminée en 2019, sur les six projets instruits, un a été refusé.

Actuellement, le département compte 13 éoliennes raccordées, 92 éoliennes sont autorisées (mais non raccordées) et 66 éoliennes en cours d'instruction.

Le soutien financier aux projets des collectivités

En 2019, dans le département, les collectivités territoriales ont bénéficié de **19,7 millions d'euros** de subventions d'investissement de l'État au titre de la DETR, de la DSIL et de la Dotation de soutien au département (DSID). Ces subventions ont généré **47,8 millions d'euros** d'investissement public local.



En juillet 2019, la préfecture a organisé cinq sessions de formation à destination des collectivités éligibles à la DETR sur la dématérialisation de la procédure de demande de subvention.

Favoriser l'accès au numérique

Le très haut débit fibre optique à domicile

En 2019, le déploiement du très haut débit s'est poursuivi à un rythme soutenu dans le département. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'investissement lancé par l'État en 2010, l'agglomération de Limoges, en collaboration avec l'opérateur Orange, **plus de 66 000 locaux d'habitation et commerciaux ont été raccordés à la fibre optique, fin 2019.**

Sur le reste du territoire :

Le syndicat mixte DORSAL poursuit le déploiement du réseau d'initiative

publique. Il a engagé en 2019 une partie du programme d'installation des 30 000 prises prévues. **La contribution financière de l'État est à ce stade de 17 millions d'euros. L'union européenne contribue à hauteur de 5 millions d'euros.**

→ L'Appel à manifestation d'engagement local (AMEL) lancé dans le cadre du programme national très haut débit : en mars 2019, le Gouvernement a validé un accord AMEL entre le conseil départemental de la Haute-Vienne et Orange pour compléter le déploiement de la fibre optique dans le département. La convention fixant les modalités de réalisation de l'AMEL Haute-Vienne a été signée entre le département, DORSAL, Orange et l'État le 23 janvier 2020.

La couverture en téléphonie mobile

Le dispositif de « couverture ciblée », mis en œuvre suite à l'accord de 2018 entre

le gouvernement et les opérateurs a pour objectif de généraliser une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, en 2019 :

- L'équipe projet, piloté par le préfet, a proposé six nouveaux sites pour l'installation d'antennes mobiles. Ils se situent sur les communes de Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Bonnet-Briance, Ladignac-le-Long, Champagnac-la-Rivière et Marval.
- Six antennes ont été installées sur quatre communes de Haute-Vienne (Saint-Auvent, Rochechouart, Peyrat-le-Château et Breuilaufa). Elles seront opérationnelles en 2021.

L'activité économique

Développer l'emploi et les compétences territoriales

Trois Actions de développement de l'emploi et des compétences territoriales (ADECT) sont déployées en partenariat avec les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les membres du service public de l'emploi :

- **L'ADECT Ouest Limousin** (30 km autour de Saint-Junien) met en place des actions pour 5 secteurs d'activité : transport, papier-carton, cuir-textile, services à la personne et bois. En 2019, quinze salariés en

contrat de professionnalisation ont été recrutés et formés au titre professionnel d'assistant de vie aux familles.

→ **L'ADECT Châtaigneraie Limousine**

(sud de la Haute-Vienne) accompagne les filières de l'agro-mécanique, du bois, du bâtiment et du transport. Un plan d'actions a été déployé en 2019 sur la problématique du recrutement de chauffeurs routiers. Il a notamment permis à quatre entreprises de bénéficier d'un accompagnement par une préventrice ergonomiste sur les conditions de travail (gestes et postures) des conducteurs.

→ **L'ADECT 1000 Sources** a été installée

le 4 octobre 2019 à Bujaleuf. Le territoire de cette ADECT couvre le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Monts et Barrages et le Pays Sud Creusois. La première filière investie est celle du bois. La filière numérique sera l'axe transversal de l'ensemble des filières enquêtées (bois, hébergement touristique et restauration, économie sociale et solidaire).

Une ADECT spécifique à l'attractivité des compétences en Haute-Vienne a vu le jour en octobre 2019 pour attirer les compétences dans le département et répondre aux besoins des entreprises. Cette démarche s'articulera autour de trois axes :

- la prospection des besoins réels des entreprises en matière de recrutement;
- la mise en place d'une stratégie de marketing territorial dédiée à l'emploi;
- la mise en place d'un salon virtuel par Pôle emploi, afin de faire se rencontrer les candidats intéressés par un emploi en Haute-Vienne et les employeurs qui proposeront des offres d'emploi immédiatement disponibles.

En 2019, quatre matinales de l'emploi, auxquelles ont participé une vingtaine d'entreprises, ont été organisées à Saint-Junien le 20 juin, Nexon le 26 septembre, Limoges le 24 octobre et Bujaleuf le 14 novembre, animées par le service d'accès au droit de l'unité départementale de la DIRECCTE et les chargés de mission ADECT.

Une action « Viens dans mon entreprise » a été déployée pour cinq entreprises du département qui rencontrent des difficultés en matière d'attractivité. L'action consiste à faire réaliser, par des personnes éloignées de l'emploi, des CV vidéo d'entreprises, avec l'appui d'un professionnel de l'audiovisuel. Cette action « gagnant-gagnant » permet donc à des personnes éloignées de l'emploi de découvrir des entreprises du territoire qui recrutent, d'échanger avec un dirigeant d'entreprise et à l'entreprise

de bénéficier, à l'issue, d'une vidéo présentant son entreprise.

Soutenir les entreprises

La formation des salariés: le Fonds national de l'emploi (FNE)

En 2019, la subvention de l'État a été mobilisée en faveur de formations qualifiantes et certifiantes pour une sécurisation des parcours professionnels, une polyvalence accrue des salariés et par conséquent, le maintien de l'emploi. **À ce titre, le FNE est intervenu à hauteur de 313 141 € pour participer au financement de 67 actions de formation en faveur de 221 salariés potentiels pour 15 027 heures de formation, soit une moyenne de 101 heures de formation par salarié.**

De plus, cinq conventions ont été conclues avec des entreprises dans le cadre de la politique de l'État d'appui aux mutations économiques: trois en soutien aux entreprises en cours de restructuration dans les domaines du textile et de l'habillement et deux pour des entreprises en développement dans les secteurs du transport et du BTP.

L'activité partielle

Outil de prévention des licenciements économiques par le maintien des salariés dans leur emploi, l'activité partielle permet le versement d'une allocation à l'entreprise pendant les périodes d'inactivité. **En 2019, les demandes**





d'autorisation préalable ont fortement augmenté, 421812 heures autorisées contre 231975 heures en 2018 (+ 82 %).

Dans 87 % des cas, ces heures ont été sollicitées à titre préventif et n'ont pas été consommées.

Agir en faveur d'une agriculture sûre et durable

L'agriculture est un secteur économique majeur en Haute-Vienne, département presque exclusivement tourné vers l'élevage de bovins allaitants et d'agneaux d'herbe en système extensif. **La valeur de la production agricole totale (produits animaux, végétaux et services) s'élève à 486 millions d'euros en 2019.**

Près de 3300 exploitations sollicitent les aides de la PAC en Haute-Vienne. En 2014, le montant des aides PAC s'élevait

à 100 millions d'euros. Depuis la réforme de la PAC de 2015, le montant total versé jusqu'en 2018, soit sur 4 campagnes, s'élève à 458 millions d'euros dont 116 millions d'euros en 2018. Ainsi le soutien public à l'économie agricole connaît une augmentation significative dans un département d'élevage comme la Haute-Vienne.

46 jeunes agriculteurs se sont installés en 2019. Pour les aider à franchir cette étape, ils ont bénéficié d'une dotation de 28600 €.

Dans un contexte où les éleveurs les plus âgés vont massivement quitter le métier dans les années à venir, il est primordial d'assurer le renouvellement générationnel qui demeure la clé de voûte pour maintenir des actifs en élevage sur le territoire.

Le financement des investissements

au travers du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) permet de moderniser l'appareil de production, d'innover, de combiner performance économique, environnementale, sanitaire et sociale.

Sur la période de 2015-2019, 590 exploitations haut-viennoises ont souscrit un PCAE pour un montant total engagé de 21,77 millions d'euros, avec une subvention moyenne de 36900 €.

L'agriculture haut-viennoise a dû aussi faire face aux aléas climatiques. **En 2019, les services de l'État ont accompagné les éleveurs impactés par la sécheresse 2018 au travers de la procédure de calamité agricole et de mesures fiscales pour un montant total versé de près de 8,5 millions d'euros.** Dans un contexte où les épisodes de sécheresse risquent

de se répéter d'une année sur l'autre, il s'agit pour l'avenir de travailler à la mise en œuvre de solutions durables et accompagner la nécessaire transition de l'agriculture.

Un autre enjeu pour l'agriculture vise à satisfaire la demande sociétale désireuse de disposer de produits de proximité de qualité. **En Haute-Vienne, les pratiques agricoles sont respectueuses de l'environnement et les différents signes de qualité et d'origine, tant pour la viande que pour plusieurs autres produits (maraîchage/arboriculture), montrent la pleine implication des agriculteurs qui s'inscrivent dans la dynamique de systèmes privilégiant l'agroécologie.** Les services de l'État continuent à accompagner le monde agricole en ce sens.



Nos habitants

Sécurité et sûreté

Mobiliser les moyens de l'État pour améliorer la sécurité routière

Bilan de l'accidentologie en 2019

- En 2019, 18 personnes ont été tuées sur la route contre 27 en 2018.
- 138 accidents graves ont eu lieu sur le territoire départemental impliquant

pour 31 % des cas des usagers vulnérables. Le nombre de blessés hospitalisés est en augmentation de 34 % par rapport à 2018.

→ 1427 permis ont été suspendus en 2019.

La sanction est là, mais c'est notre comportement qui doit être à la hauteur de cette tragédie.



Les rencontres de la sécurité

Initiée par le ministre de l'Intérieur, la manifestation est coordonnée par les préfets dans tous les départements, en métropole et en outre-mer.

Réunis sur un même village de la sécurité implanté au sein de la caserne Marceau, **policiers, gendarmes, pompiers, sauveteurs, militaires, bénévoles des associations de sécurité civile, agents**

de la sécurité routière et de l'Éducation nationale sortent exceptionnellement du cadre de leur action de protection quotidienne pour parler de leurs métiers, de leurs missions et engager le dialogue avec la population présente. Ces temps d'échanges entre la population et les acteurs de la sécurité ont pour but de contribuer à la compréhension et au respect mutuel.



Un rendez-vous annuel donné à l'ensemble des Français par ceux qui veillent à leur sécurité.”

Cette année, les animations proposées au village de la sécurité étaient particulièrement variées: entraînement aux gestes de premiers secours, apprendre à manier un extincteur, découvrir le fonctionnement d'un hélicoptère ou de radars-jumelles, sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux dangers de la route ou à la sécurisation des chantiers routiers, comprendre l'utilisation d'un drone pour la recherche de victimes et rechercher une balise de détresse avion ou encore assister à des démonstrations de la brigade canine ou de groupes d'intervention exceptionnels tels que le Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG), la Section aérienne de la gendarmerie (SAG) ou le Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) des sapeurs-pompiers...

Outre le village de la sécurité, plusieurs actions ont eu lieu cette même semaine:

- signature de la convention d'assistance mutuelle entre

l'Association départementale de protection civile (ADPC) de la Haute-Vienne et l'Union départementale des premiers secours (UDPS) de la Haute-Vienne le 9 octobre 2019;

- opération de découverte des missions et du métier de sapeur-pompier dans le domaine de la sécurité civile avec les sapeurs-pompiers du centre de secours Martial Mitout sur l'esplanade Lucien Neuwirth dans le quartier du Val de l'Aurence à Limoges, le 9 octobre 2019;
- opération de sensibilisation au risque routier professionnelle destinée aux agents de l'État et à des lycéens, le 10 octobre 2019;
- opération de prévention auprès des élèves de lycées et de lycées professionnels dans le cadre de la semaine de prévention en matière de conduite à risques et sécurité routière sur la semaine entière.

La mise en place de l'éthylotest antidémarrage

Depuis 2019, le préfet peut, à l'issue du contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie importante et sous certaines conditions, proposer l'installation d'un éthylotest antidémarrage dans le véhicule du conducteur fautif pour une durée ne dépassant pas six mois. En 2019, neuf conducteurs ont bénéficié de ce nouveau dispositif en Haute-Vienne.



Lutter contre la délinquance et assurer la paix publique

La lutte contre les violences faites aux femmes

Le 6 septembre 2019 a été lancé le « Grenelle contre les violences conjugales ». Différentes actions ont été menées dans ce cadre :

- la signature du premier contrat local contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales avec la commune de Saint-Junien sous l'égide du préfet et du procureur de la République;
- deux conférences sur les conséquences traumatiques des violences intrafamiliales;

- un séminaire sur les enfants co-victimes;
- des formations;
- des expositions réalisées par un collectif d'artistes au profit des collégiens et lycéens;
- la réalisation d'outils d'information diffusés auprès d'un large public.

À l'occasion de la journée de la femme, le 8 mars, le préfet et le procureur de la République ont réuni la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains afin de fixer les orientations et les actions à poursuivre.



La prévention de la radicalisation

Au titre de la prévention, différentes actions ont été menées en 2019 qui ont touché plus de 1000 personnes :

→ sensibilisation et information auprès de publics ciblés avec par exemple la formation de 550 agents de la ville de Limoges, des directeurs d'écoles, des

personnels de pôle emploi des missions locales et du service pénitentiaire d'insertion et de prévention ;

→ actions de « contre-discours » menées auprès de jeunes sous main de justice, de femmes habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de lycéens, d'associations...



Prévenir et gérer les crises

Les exercices de sécurité civile

La réalisation d'exercices de sécurité civile, réguliers et réalistes, est une nécessité pour renforcer l'efficacité des dispositifs opérationnels et faire face, en tout temps, aux phénomènes susceptibles de mettre en danger la société.

Dans le cadre de préparation à la gestion

de crise, les exercices permettent d'expérimenter et valider les procédures et outils élaborés en planification. Ils permettent également de développer les savoir-faire et la connaissance mutuelle des services impliqués, les faisant travailler de la façon la plus réaliste possible sur tous les aspects de la gestion de crise. Le retour d'expérience réalisé donne lieu à la fois à la prise en compte de bonnes pratiques et à la définition d'actions d'amélioration.

En 2019, quatre exercices de sécurité civile interservices avec activation du centre opérationnel départemental ont été réalisés en lien avec le procureur de la République.

Organisé le 14 novembre 2019, au parc municipal des sports de Beaublanc l'exercice « stadex87 » Novi a mobilisé de nombreux services: la police municipale de la ville de Limoges, la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP), la Gendarmerie nationale, le RAID, le procureur de la République, le Service régional de police judiciaire (SRPJ), les sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les équipes du Service d'aide médicale urgente (SAMU), la Délégation militaire départemental (DMD) de la Haute-Vienne, les personnels

de l'ARS, de la Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP), de la préfecture, de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), les associations agréées de sécurité civile (ADPC, Croix-Rouge, Croix-Blanche) et des figurants élèves de l'école nationale de police.

Organisé le 12 décembre 2019, l'exercice de sécurité civile simulant la rupture du barrage Saint-Marc situé à Saint-Martin-Terressus avait pour objectif de tester la mise en œuvre du Plan particulier d'intervention (PPI) du barrage.

Au cours de l'exercice, les sirènes d'alerte ont été déclenchées dans les communes de Saint-Priest-Taurion, Panazol, Limoges, Isle, Bosmie-l'Aiguille, Aix-sur-Vienne et Saint-Junien.





L'exercice a mobilisé les services suivants : préfecture et sous-préfectures, Électricité de France (EDF), le Groupe d'exploitation hydraulique (GEH) de Limoges, les vingt-deux communes concernées par le plan, le conseil départemental de la Haute-Vienne, la Gendarmerie nationale, la DDSP, le SDIS, la police municipale de Limoges, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), l'ARS, la DREAL, la DSDEN, l'Association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC), ENEDIS, Réseau de transport d'électricité (RTE), Gaz réseau distribution France (GRDF), la SNCF, la Direction interdépartementale

des routes (DIR) Centre-Ouest et la DMD de la Haute-Vienne.

La prévention des risques d'incendie dans les ERP

En 2019, 1064 ERP se trouvent sous avis favorable dans le département.

Des visites d'ouverture marquantes ont été effectuées par la sous-commission départementale de sécurité en 2019 :

- Le nouvel hôpital Dupuytren 2
- Le vélodrome Raymond Poulidor
- Le championnat du monde de tonte de moutons au Dorat



Assurer la sécurité des activités physiques et sportives et des accueils de mineurs

La sécurité sanitaire

Les principales missions du service sécurité sanitaire des aliments sont :

- l'inspection permanente en abattoirs d'animaux de boucherie: inspection des animaux vivants et des carcasses au titre de la protection animale et du bien-être, de la santé animale et de l'hygiène des denrées;
- l'inspection régulière des établissements: sur la base d'une analyse de risques;
- des inspections thématiques, ponctuelles ou délivrance des agréments communautaires;

- la surveillance de la contamination des denrées alimentaires;
- la gestion des alertes alimentaires et des Toxi-infections alimentaires collectives (TIAC);
- les contrôles et certification à l'export.

Les types d'établissements contrôlés sont les suivants :

- abattoirs d'animaux de boucherie et de volailles;
- industries agro-alimentaires;
- restauration collective (scolaires, restaurants administratifs et d'entreprise);
- producteurs fermiers (œufs, viande, lait et produits laitiers);



→ remise directe (bouchers, charcutiers, grandes et moyennes surfaces (GMS), commerces de détail);

→ restaurants commerciaux.

Les résultats des contrôles sont transparents et sont accessibles sur le site internet Alim Confiance. L'accent est mis sur la protection animale et le service rendu aux administrés et usagers.

Chiffres clés 2019 :

235 inspections réalisées dans 137 établissements;

19 alertes (essentiellement listeria et salmonelles), 1 cas humain listéria;

3 TIAC;

1 fermeture administrative d'un restaurant commercial;

4 procès-verbaux;

77 avertissements;

22 mises en demeure

La protection du consommateur

Au titre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM), le service Concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) contrôle le respect du plafonnement des promotions en

valeur (34 % maximum du prix de vente au consommateur) et l'interdiction du terme « gratuit ». Une enquête a été réalisée dans la grande distribution: **884 opérations d'offres promotionnelles ont été vérifiées, dont 68 se sont avérées non conformes au seuil des 34 % autorisé.**

Solidarité et égalité

Donner corps à la citoyenneté, l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

Les modalités d'exercice du droit de vote

La réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place d'un répertoire électoral unique.

Cette réforme confie aux maires la décision d'inscription et de radiation des listes sous le contrôle d'une commission communale. Cette mesure de simplification permet en outre à chaque électeur de solliciter son inscription jusqu'à 36 jours avant un scrutin (en 2020) et non plus au 31 décembre de chaque année.

Les élections européennes de mai 2019 ont été les premières à être organisées sur la base du répertoire électoral unique. La mise sous pli des professions de foi et des bulletins de vote, organisée en régie, a nécessité le recrutement de plus 300 contractuels.



Le vote en Haute-Vienne aux élections européennes

Inscrits	262 928
Votants	148 489
%	56,48
Exprimés	137 475
%	52,29

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Un avenant au contrat de ville a été signé en 2019 sous la forme d'un Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) de l'ensemble des partenaires

signataires pour la période 2019-2022. **9,5 millions d'euros ont été engagés au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.**

Pour répondre aux nouveaux enjeux inscrits dans le PERR, un pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (paQte) et une charte d'engagements réciproques « La Haute-Vienne, une chance. Les entreprises s'engagent ! » ont été signés le 18 octobre 2019 par l'État avec les collectivités et 80 entreprises.

Le 15 juin 2019, plus de 50 membres des conseils citoyens se sont réunis à la maison du quartier du Val de l'Aurence, afin de travailler sur de nouveaux engagements entre partenaires institutionnels et habitants des quartiers prioritaires.

Le 12 décembre 2019 a eu lieu à la préfecture les 1^{res} rencontres des 22 médiateurs adultes-relais installés dans les quartiers prioritaires. **Ces rencontres ont pour objectif d'une part de pouvoir initier un réseau de médiateurs au sein des quartiers en charge d'informer, sensibiliser la population sur ces territoires, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'autre part, de faire intervenir des « grands témoins » ou expert sur les thématiques choisies.**

Chaque fin d'année, les services de l'État produisent une carte de vœux. Le 22 novembre 2019, le préfet et la DASEN ont présidé le jury de sélection de la carte de vœux des services de l'État 2020 au lycée Maryse Bastié. Il a ainsi été décidé de confier la réalisation de cartes

à des élèves issus des collèges Léon Blum et Pierre de Ronsard et du lycée Maryse Bastié.

Ce projet avait vocation de permettre aux élèves de s'exprimer sur la notion de citoyenneté et de vivre ensemble, tout en valorisant le savoir-faire du lycée Maryse Bastié dans les domaines des techniques graphiques et de l'impression. Il s'inscrit en outre pleinement dans l'éducation artistique et culturelle, indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Au total, 24 collégiens appuyés par des lycéens ont travaillé sur des projets de cartes de vœux autour d'un thème « la citoyenneté et le bien vivre ensemble ».



L'accueil dans la nationalité française

Trois cérémonies d'accueil dans la nationalité française ont été organisées en 2019 à l'intention de la majeure partie des **480 personnes naturalisées dans le département**.

L'accompagnement des demandes des étrangers

Concernant les mineurs non accompagnés, depuis le 1^{er} avril 2019, les préfectures ont une mission d'accueil et d'identification des personnes se disant mineurs non accompagnés. Une convention entre le conseil départemental et l'État, signée le 23 juillet 2019, en a défini les modalités. Les données de ce fichier, contrôlé par la

CNIL, sont effacées au bout de 12 mois. **Cet enregistrement de mineurs étrangers a concerné 87 personnes en 2019.**

Dans la perspective du Brexit, depuis 2 ans, plus de 2 000 Britanniques vivant en Haute-Vienne se sont déjà faits enregistrer à la préfecture pour obtenir un titre de séjour (ils étaient 57 en 2017). Afin de faciliter leurs démarches, depuis le 9 octobre 2019, une téléprocédure a été mise en place.

À cette occasion, la préfecture de la Haute-Vienne a organisé deux réunions d'information auprès des ressortissants britanniques, le 16 mai 2019 à Limoges, avec le concours de l'ambassade britannique en France, et le 15 janvier 2020 à Saint-Yrieix-la-Perche.

Données chiffrées des étrangers en Haute-Vienne

Délivrances de titres et lutte contre l'immigration irrégulière (sur trois ans)

	2017	2018	2019
Premiers titres	1460	1609	1166
Renouvellements	3463	2557	3440
Demande d'asile	704	551	759
Décision de refus	315	336	330
Éloignements	98	104	78
Naturalisations (pers)	401	529	480



DEVENIR
FRANÇAIS

Promouvoir l'action associative, éducative, culturelle et sportive

L'engagement citoyen

L'État accompagne le développement de la vie associative et soutient des projets dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport par :

→ **l'aide à des postes salariés dans le cadre du dispositif Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)**: 19,5 postes ont été financés en 2019, pour un montant de 7164 € par poste, soit 139698 €;

→ **le financement de formations de bénévoles, via le Fonds de développement de la vie associative (FDVA 1)**, pour un montant global de 21500 € en 2019 (12 associations soutenues);

→ **le soutien au fonctionnement et à des actions innovantes des petites associations, au titre du Fonds de développement de la vie associative (FDVA 2)**, à hauteur de 182989 € en 2019 (84 structures concernées);

→ **des actions individualisées de conseil, d'appui juridique et administratif.**

Le service jeunesse, sports et vie associative de la DDCSPP a permis l'émergence d'un groupement d'employeurs par le lancement d'un pré-diagnostic quantitatif

en mars 2019, destiné à vérifier l'opportunité de créer un tel groupement dans le département. **Soixante associations sportives y ont répondu favorablement.**

Un comité de pilotage composé du Comité départemental olympique et sportif de la Haute-Vienne (CDOS), de l'unité départementale de la DIRECCTE, de Pôle emploi et du centre ressource pour les groupements d'employeurs de la Nouvelle-Aquitaine s'est réuni afin de fixer les axes stratégiques relatifs à la création de cette structure.

À partir de juin 2019, l'association nommée Groupement d'employeurs départemental inter-associatif (GEDIA) a été créée. À ce jour, GEDIA emploie trois salariés en CDI à temps plein et a élargi son champ d'intervention à tout le secteur associatif du département. GEDIA est également tiers de confiance pour le compte de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF).

Le service civique

520 volontaires du service civique ont été accueillis en 2019. Afin de soutenir l'animation du dispositif sur le territoire, un « service civique dating » (Centre régional information jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine) et un regroupement départemental de volontaires (fédération Familles Rurales) ont été organisés avec les associations locales.

Le comité départemental de pilotage de l'engagement citoyen s'est réuni en décembre 2019: **une vingtaine de partenaires associatifs et institutionnels locaux ont assisté à cette instance de réflexion et d'échanges sur l'engagement des jeunes (service civique et articulation avec notamment le Service National Universel et le Corps européen de solidarité).**

Les Jeux Olympiques Paris 2024 : label Terre de jeux

Les services de la DDCSPP et de la préfecture ont œuvré avec le CDOS à l'accompagnement d'une stratégie départementale visant à rassembler toutes les collectivités autour d'un projet commun de centres de préparation aux jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Accompagnés par les centres hospitaliers, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), les fédérations du sport scolaire et les services de l'État, les différents porteurs de projets se sont engagés à collaborer pour optimiser l'accueil des délégations.

Mettre en œuvre l'égalité femmes/hommes

L'État encourage et assure la promotion de l'entrepreneuriat des femmes en facilitant l'accès à un crédit bancaire par le biais de la garantie « égalité ». **34 femmes ont bénéficié de cette garantie**

pour un montant global de 819 000 €, créant ainsi 47 emplois.

Pour renforcer les actions de lutte contre les préjugés et les stéréotypes en milieu scolaire, 1193 élèves de 34 établissements scolaires et de l'enseignement agricole ont participé à la 8^e édition du « Défi du Mas Jambost ». **Pour soutenir cette politique, 1,7 million d'euros sont délégués à la Nouvelle-Aquitaine et 142 000 € au département de la Haute-Vienne.**

Accompagnement des citoyens

Agir au plus près des personnes touchées par le chômage en mobilisant des dispositifs ciblés

Soirées Emploi dans les quartiers prioritaires de la ville de Limoges

Comme les années précédentes, l'État a contribué au financement de trois « jobs dating » dans les différents quartiers prioritaires de Limoges (Val de l'Aurence, Sablard) dans les locaux de l'entreprise Legrand Innoval. **Plus de 550 demandeurs d'emploi ont participé à ces rendez-vous, pour une moyenne de vingt entreprises présentes sur chaque rendez-vous.**

Face à l'emploi, les femmes issues des quartiers prioritaires sont dans des situations moins favorables que les

hommes vivant dans ces quartiers et que les femmes des unités urbaines environnantes, un des « jobs dating » leur a été consacré le 28 novembre. **Au total,**

ce sont 222 femmes qui sont venues rencontrer une trentaine d'entreprises pourvoyeuses d'emploi.



La Garantie Jeunes

631 jeunes ont pu intégrer ce dispositif en 2019, sur un objectif annuel de 630.

Ce dispositif est mis en place sur tout le territoire, urbain comme rural, afin d'être accessible au plus grand nombre (Limoges et ses quartiers, Bellac, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Junien, Aix-sur-Vienne).

Le plan 10000 entreprises inclusives

Ce plan de mobilisation vise à fédérer les forces vives que constituent les entreprises du département dans le club d'entreprises « La Haute-Vienne, une

chance. Les entreprises s'engagent », afin de les amener à prendre des engagements en faveur de l'inclusion. Le lancement de ce club a eu lieu le 12 avril 2019 à l'Opéra de Limoges.

Quelques exemples d'engagements possibles :

- recruter des personnes issues de l'insertion par l'activité économique ;
- accompagner et recruter des réfugiés ;
- accompagner et recruter des travailleurs handicapés.



Garantir la bonne application du droit du travail

L'unité départementale de la DIRECCTE intervient auprès de l'ensemble des acteurs du monde du travail pour garantir une bonne application du droit du travail :

→ **Le service de l'Inspection du travail** : les interventions menées sur le territoire ont été axées principalement sur :

- La légalité des prestations de service internationales
- la lutte contre le travail illégal
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En 2019, 1784 interventions en entreprise ont été opérées par l'unité de contrôle, 938 lettres d'observations en ont découlé.

Maintenir une offre scolaire de qualité

Concernant les écoles implantées dans les quartiers prioritaires de la ville, le département de la Haute-Vienne a entièrement déployé le dédoublement des classes de CP/CE1 dans les écoles concernées depuis la rentrée 2018. **Ainsi, les 12 écoles concernées disposent de 79 classes de CP et CE1 dédoublées à la rentrée 2019.**

L'objectif du maintien d'une école de qualité en tout lieu du département est

également porté par l'accompagnement des collectivités pour le développement d'une offre éducative complémentaire de celle de l'école avec le projet éducatif territorial et le plan mercredi. Ces démarches sont accompagnées, valorisées et diffusées par le groupe d'appui départemental, avec la CAF et la DDCSPP. Plusieurs actions de formation, à destination des élus, des techniciens et des directeurs d'école ont été engagées pour favoriser cohérence et complémentarité éducative.

Depuis juillet 2019, un service « École inclusive » est créé dans chaque DSDEN. Ce service a pour attributions l'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

Améliorer le cadre de vie des habitants

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)

La première partie de la convention NPNRU de Limoges Métropole a été signée en octobre 2019, contractualisant **128 millions d'euros d'investissements aidés à hauteur de 51 millions d'euros de concours financiers de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).** La démolition de 200 logements dans le quartier des Portes Ferrées à l'automne 2019 constitue le premier des chantiers

de ce programme qui concernera également les quartiers de Beaubreuil et de Val de l'Aurence Sud.

Les projets de Beaubreuil et de Val de l'Aurence Sud ont été présentés à l'ANRU fin 2019:

- le quartier de Beaubreuil sera transformé en une « petite ville » équivalente aux villes de première couronne de l'agglomération limougeaude.
- le quartier de Val de l'Aurence Sud deviendra quant à lui la porte d'entrée ouest de l'agglomération. Il sera rouvert sur la vallée de l'Aurence.

Les qualités environnementale et paysagère, les interventions massives sur l'habitat, l'arrivée de lignes de bus à haut niveau de service et la restructuration de groupes scolaires constituent les points communs à ces projets.

L'amélioration énergétique de l'habitat privé des territoires urbains et ruraux: une année record

En 2019, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a contribué à la rénovation de **900 logements en Haute-Vienne, en engageant 5,3 millions d'euros.** Une évolution record de 65 % par rapport à 2018, qui concerne principalement les travaux de rénovation énergétique (programme « Habiter mieux » en lien avec l'opération « Coup de Pouce chauffage », lancée par le Gouvernement en janvier 2019).

Prévenir l'exclusion et favoriser l'insertion des personnes vulnérables

En 2019, un diagnostic territorial a été mené dans le cadre du plan Logement d'abord avec l'ensemble des partenaires, acteurs de la veille sociale, de l'hébergement, du logement, le

conseil départemental, la mission locale, les communes de Limoges Métropole, les services de l'État et les acteurs de la santé.

L'année 2019 s'est terminée par une journée de sensibilisation de tous ces acteurs avec la présence de Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement.



Notre environnement

Veiller à la santé et la protection animale

Prévenir la tuberculose bovine et les autres maladies animales

En Haute-Vienne, 694 élevages ont été concernés par le dépistage de la tuberculose bovine au cours de la campagne de prophylaxie 2018/2019, soit 52085 bovins. Six élevages sur les communes de Ladignac-le-Long, Le Chalard, Pensol et Champsac ont été déclarés comme foyers de la maladie. Ces six cheptels ont été assainis, cinq par abattage total et un par abattage sélectif. La surveillance programmée des blaireaux et des sangliers, qui a été mise

en place en périphérie des foyers de tuberculose bovine, a conduit à mettre en évidence la présence de sept blaireaux infectés (sur 197 analyses effectuées) sur la seule commune de Ladignac-le-Long, et aucun sanglier infecté (sur 120 analyses effectuées pendant la saison de chasse 2019/2020 encore en cours) dans 44 communes en zone de protection renforcée tuberculose du sud-ouest du département de la Haute-Vienne.

D'autres maladies sont également surveillées comme la brucellose bovine dans 2228 cheptels, la leucose bovine enzootique dans 418 cheptels, la brucellose des petits ruminants dans 523 cheptels ovins et 135 cheptels caprins.



Traitement des plaintes

75 plaintes dans le domaine de la protection animale et de l'environnement ont été traitées. Elles nécessitent une visite sur place des services vétérinaires et des suites administratives et pénales lorsque de graves non conformités sont constatées.

Exportation

Une grande partie des bovins élevés en Haute-Vienne sont exportés vers l'Union européenne et les pays tiers (80 558 bovins en 2019), ce qui implique de certifier le bon état sanitaire des animaux exportés. **3 212 certificats sanitaires ont été émis par les services vétérinaires. Le département exporte également des sous-produits animaux (55 certificats) et du matériel génétique (46 certificats).**

Protéger et restaurer les milieux naturels

Le schéma départemental de gestion cynégétique

Le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) 2019-2025 a été approuvé par le préfet. C'est un outil fonctionnel conduit par la fédération départementale des chasseurs en concertation avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers.

Ce document a pour objectif de proposer des mesures d'amélioration de la gestion des espaces, des espèces et de la chasse et d'inscrire la chasse dans une perspective de gestion durable des espaces naturels et de la faune sauvage.

La politique de l'eau

La politique de l'eau passe par la reconquête des milieux aquatiques en améliorant la morphologie des cours d'eau (aménagement des seuils de barrages et des plans d'eau), la conservation des zones humides et par une meilleure intégration des projets dans l'espace et la qualité des rejets des stations d'épuration. L'aménagement des seuils et des barrages se conçoit dans le respect du patrimoine, d'une valorisation en tant que réserves d'eau, voire en soutien d'étiage aux rivières et d'une production d'hydroélectricité le cas échéant.

Les étiages, de plus en plus sévères au fil des ans, nécessitent une surveillance accrue du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de la qualité des rejets pour limiter leur impact sur le milieu naturel. **Ainsi, chaque année, l'État examine les 15 systèmes les plus importants (supérieurs à 2 000 équivalents habitants) sur leur conformité à l'atteinte des objectifs fixés par une directive européenne et les cinquante stations supérieures à 500 équivalents habitants au regard des objectifs locaux.**



Prévenir les risques naturels et technologiques

Les installations classées pour la protection de l'environnement

En 2019, sept contrôles ont été effectués dans les établissements soumis à autorisation et enregistrement dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle défini par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Dix contrôles supplémentaires ont été conduits dans le cadre de plaintes reçues en ce qui concerne les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration. Ces contrôles ont été suivis d'une mise en demeure.

L'année 2019 a été marquée par l'incendie du site de regroupement et tri de déchets exploité par VEOLIA à Limoges. La gestion de cet accident a consisté en l'encadrement strict des conditions de reprise d'activités du site, essentielle pour la gestion des flux de déchets produits sur l'agglomération limougeaude.

Dès la fin 2019, à la suite de l'accident survenu dans l'entreprise Lubrizol, deux inspections inopinées (hors heures ouvrées) ont été réalisées en Haute-Vienne sur des sites Seveso, afin de tester leur capacité à détecter et permettre l'intervention rapide sur un départ de sinistre.

La sécheresse : gestion des ressources en eau

La sécheresse a de nouveau sévi en 2019. Après un fort déficit de précipitations en hiver et au printemps associé à de fortes températures estivales, les niveaux des cours d'eau ont atteint les seuils d'alerte dès le début du mois de juillet. Les premières mesures de restrictions des usages de l'eau ont été prises le 4 juillet par le préfet et ont été renforcées le 22 juillet jusqu'au 24 octobre, soit plus de trois mois d'état de crise renforcée au cours desquels le comité sécheresse s'est réuni à sept reprises pour examiner l'évolution de la situation et proposer les mesures les plus adaptées.

Faire du patrimoine un levier de territoire autour d'une identité partagée

La valorisation du patrimoine commun

En 2019, l'UDAP a poursuivi ses efforts de promotion de la qualité architecturale et paysagère, et participe à des jurys de concours (hors secteur protégé) ou à des comités techniques de concours d'architectes ou au jury de sélection pour la résidence d'artistes du Centre international d'art et du paysage (CIAP) de Vassivière.



En 2019, l'UDAP a accompagné la Fondation du patrimoine pour l'élaboration de douze dossiers de label qui permettent une aide substantielle aux particuliers à travers subventions et défiscalisations pour mener à bien des projets à la hauteur des enjeux patrimoniaux.

La commune de Saint-Léonard-de-Noblat dispose de l'unique secteur sauvegardé de l'ancienne région Limousin, sur les 111 existants en France. Avec l'appui de l'UDAP, une modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur a été demandé par la commune afin de permettre la souplesse nécessaire à la revitalisation du centre-bourg.

La protection des monuments historiques

L'UDAP assure la conservation de deux monuments appartenant à l'État: la cathédrale Saint-Étienne de Limoges et le village martyr d'Oradour-sur-Glane.

En 2019, les dépenses de crédits de travaux d'entretien, effectuées sous le suivi de l'ABF, se sont élevées à 57 777 € pour le site d'Oradour-sur-Glane et 34 325 € pour la cathédrale de Limoges.

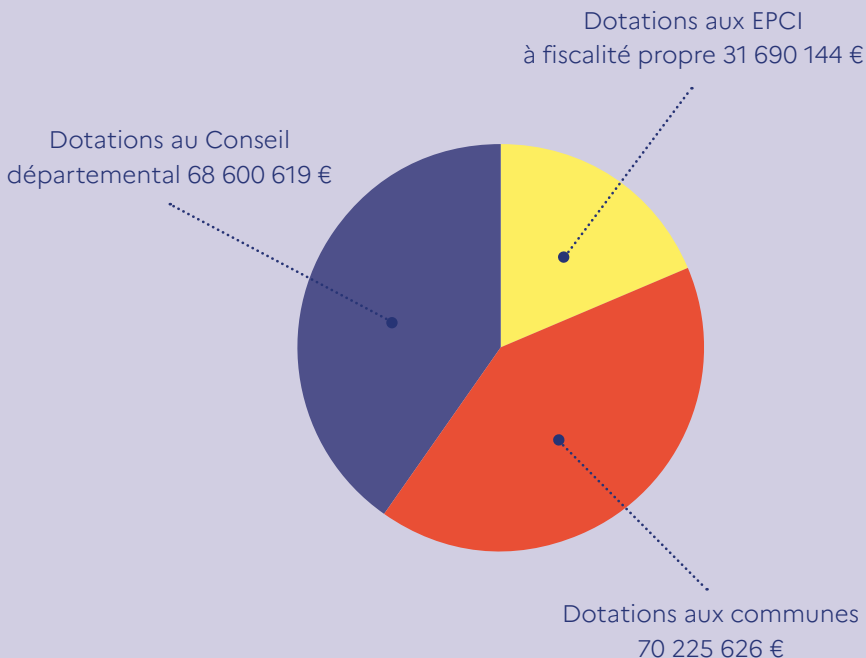
CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

L'État redistribue, à travers l'ensemble des dotations, fonds de péréquation et éléments de fiscalité, à destination des collectivités locales, une partie de ses recettes. **En 2019, ce sont 720 millions d'euros qui ont ainsi été versés.**

Concernant plus particulièrement les dotations de fonctionnement aux collectivités, c'est un montant de 170 516 389 euros qui a été attribué en 2019.

Ce montant est en hausse de 1,9 % par rapport à 2018, même si, comme chaque année, certaines collectivités ont pu constater des baisses individuelles en raison d'ajustements destinés à accompagner l'accroissement de population de certaines communes, l'augmentation de la péréquation pour les plus fragiles et des mesures d'incitation financière à la création de communes nouvelles.

Répartition des dotations de fonctionnement aux collectivités



Concernant le Fonds de compensation pour la TVA – FCTVA, le montant versé en 2019 à l'ensemble des bénéficiaires du département s'élève à 28123622 €.

- 27 367 976 € ont été versés au titre des dépenses d'investissement ;
- 755 646 € au titre des dépenses de fonctionnement.



Service de l'État en Haute-Vienne

1, rue de la Préfecture
BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX 1
Standard: 05 55 44 18 00
Télécopie: 05 55 44 17 54
Courriel: pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr

Suivez toute l'actualité de l'État en Haute-Vienne sur:

 /prefet87

 @prefet87

 haute-vienne.gouv.fr